

L'Allocation universelle : Cache-sexe de la précarisation ?

Laurent D'Altoe ■ Août 2015

Remède contre tous les maux socio-économiques de notre époque pour les uns, attaque en règle contre les solidarités pour les autres, l'allocation universelle n'en finit pas de déclencher les passions et de susciter la polémique.

Un récent séminaire du CEPAG, avec Mateo Alaluf (ULB) et Bernard Friot (Université Paris Ouest Nanterre) a permis, de manière parfois animée, de remettre à l'avant-plan les enjeux de société fondamentaux qui se cachent derrière les mots.

« On appelle allocation universelle le versement à tous les citoyens d'un pays, indépendamment de leur revenu, de leur patrimoine et de leur statut professionnel, d'un revenu unique permettant à chacun d'eux de satisfaire ses besoins primaires (nourriture, logement, habillement, biens culturels de base). Si son niveau est suffisamment élevé, l'allocation universelle peut les laisser libres de conduire leur vie comme ils le souhaitent, en particulier de ne pas travailler. »¹

Un concept qui peut paraître séduisant à première vue et qui compte de chauds partisans, tel Philippe Van Parijs (économiste à l'UCL) pour qui l'allocation universelle permettrait de pallier la panne de relance que connaissent nos sociétés occidentales. Ce revenu inconditionnel permettrait, entre autres, de pouvoir soutenir financièrement le refus d'un travail pénible, mal payé et lié à des conditions de travail déplorables.

Enfin, toujours pour les partisans de l'allocation universelle, cette « liberté » acquise donnerait à chacun l'opportunité de se tourner vers des activités plus créatrices mais moins valorisées par la logique capitaliste, comme le rappelle Pierre-Yves Ryckaert : *« Il s'agit d'un socle qui a pour vocation de couvrir les besoins les plus essentiels sans plus, auquel peuvent s'ajouter d'autres revenus tel que le revenu issu du travail rémunéré. Toujours selon ces études une grande majorité des individus continuerait à travailler tout autant. »*

Toutefois, une partie non négligeable des personnes diminuerait spontanément leur temps de travail pour se consacrer à d'autres activités non rémunérées (famille, projets, loisirs, formations...). Le travail ainsi dégagé serait réinjecté sur le marché de l'emploi, offrant de nouvelles possibilités aux personnes désireuses de travailler, mais qui n'en ont actuellement pas.

Il y aurait aussi ceux qui se satisferaient de ce socle minimal pour se consacrer à des activités librement choisies comme des activités bénévoles ou des activités jugées non rentables, mais gratifiantes et/ou utiles au bien commun. Ce revenu permettrait également la mise en oeuvre de projets dont la rentabilité est incertaine ou ne s'observe que sur le long terme, comme la formation, l'entrepreneuriat, l'activité artistique, philosophique et la recherche scientifique. »²

Bref, tout va pour le mieux dans le meilleur des mondes, en tout cas, pour les tenants de cette « solution » en apparence bien séduisante.

¹ Dictionnaire politique « La Toupie » (http://www.toupie.org/Dictionnaire/Allocation_universelle.htm)

² Pierre-Yves Ryckaert est co-fondateur du Réseau Belge Pour le Revenu de Base, interview parue dans « Le Vif », 10/01/2014 (<http://www.levif.be/actualite/belgique/allocation-universelle-une-utopie-realiste-pour-changer-les-bases-de-notre-societe/article-opinion-15739.html>)

Dangers

Mais derrière cette façade avenante, se cachent certaines réalités économiques et sociales beaucoup plus inquiétantes, comme le rappelle Mateo Alaluf (Professeur émérite à l'ULB) : «A la limite, moins on en parle, mieux cela vaut. Il ne faut pas faire de publicité à ce concept. Mais comme il revient au devant de l'actualité, il faut développer une argumentation « contre », afin de mettre en évidence les vraies questions ». Pour l'auteur de « L'allocation universelle, nouveau label de précarité » (Editions Couleur Livres), cette option demeure une véritable machine de guerre contre notre système de sécurité sociale, tout en favorisant la précarité : « Les initiateurs admettent que le revenu de base ne suffira pas à mener une vie normale. Les gens seront donc toujours dans l'obligation de rechercher un complément conduisant à la dérégulation du marché du travail. (...) Si on donne à tout le monde, cela correspond à une subvention aux entreprises. On va institutionnaliser la précarité pour les uns, alors que les autres continueront à s'enrichir comme aujourd'hui»³.

Bernard Friot (Professeur émérite à L'université Paris Ouest-Nanterre) élargit encore le débat : « Encore aujourd'hui, c'est la classe dominante qui décide de ce qui a de la valeur et de sa répartition ». L'économiste remet également en question la notion même de revenu qui « nous renvoie au fait que nous sommes que des êtres de besoin, et que pour les satisfaire, il nous faut du pouvoir d'achat. On nous présente comme des consommateurs, des personnes qui ont le droit à une couverture de leurs besoins. Nous serions donc des mineurs sociaux. C'est la part que nous laisse le capital. Il nous dit: nous décidons et vous avez le droit à un revenu décent. C'est la négation du fait que nous créons la société et que nous produisons de la valeur. Je n'ai pas besoin qu'on me concède un revenu, j'ai besoin d'être reconnu comme producteur de la société, participant à la production du bien commun».⁴

Donc, pour les opposants à cette fameuse allocation, il s'agirait avant tout d'un pis-aller que le capitalisme utiliserait pour finalement mettre les gens dans davantage de difficultés, tout en dérégulant le marché du travail.

Mais au fait, comment financerait-on une telle initiative ?

Gros sous

Le premier obstacle serait de définir le montant de cette allocation : 500, 800, 1.000 euros ? C'est la bouteille à encre. Philippe Van Parijs, grand défenseur du concept (voir plus haut), parle de 500 euros, d'autres de 800 ou 1000 euros. Mais qui va financer ? Toujours selon les partisans de la formule, la suppression de toutes les allocations inférieures à ce montant pourrait apporter une

³ In « Financité magazine », N°38, juin 2015, p.9.

⁴ Cité par Emmanuel Daniel, « Le revenu de base fait peur à la gauche », publié le 15/09/2012 sur Slate.fr

solution partielle, couplée avec divers ajustements de l'impôt des personnes physiques (suppression de l'exonération fiscale sur les premières tranches de revenus,...). Mais d'autres ne partagent pas ce bel optimisme, tel Paul De Grauwe (KUL) : « *Si l'on donne à chaque adulte vivant en Belgique 1000 euros par mois, cela représente une dépense de 100 milliards par an. Cela fait 25% du PIB (...) On augmente au final les dépenses de l'Etat de 25%. Sauf si on augmente substantiellement l'impôt, mais alors on crée un nouveau problème. (...). Et si on donne 500 euros à chacun, on n'aura pas résolu le problème de la pauvreté* ». ⁵

Ces arguments n'empêchent pas des pays comme la Finlande de vouloir tester le concept dans les prochains mois, notamment dans des régions particulièrement touchées par le chômage. Mais il n'y a pas encore d'accord sur le montant. L'Alliance de Gauche parle de 620 €/mois, les Verts de 440 €/mois. Certains analystes estiment de leur côté qu'il faudrait plus de 1000 euros mensuels pour réduire véritablement la pauvreté.

Signalons au passage qu'il existe un système proche au Brésil qui se nomme « la bourse famille » et que cette dernière, si elle a permis de lutter contre la pauvreté, a aussi fourni un prétexte aux patrons locaux pour diminuer les salaires des travailleurs qui bénéficiaient de cette allocation...

Mais au-delà des chiffres, c'est bien du pouvoir du capitalisme triomphant dont il est question, martèle Bernard Friot : « *C'est (l'allocation universelle, ndlr) une roue de secours pour une classe dirigeante aux abois qui n'est plus capable de produire ce que nous attendons et qui nous fait taire en nous donnant 800 euros par mois* » ⁶.

Laissons à Mateo Alaluf le mot de la fin : « *Cela coûte beaucoup moins cher d'assurer des pensions, des allocations de chômage et un revenu d'intégration plus élevé* ». CQFD... _____

⁵ « *L'allocation universelle est-elle finançable en Belgique ?* », in Le Soir, le 29/07/2015.

⁶ Emmanuel Daniel, op.cit.